



Problème distance entre lieu agression et accusé

Par **lilia590**, le **25/10/2015** à **16:40**

Bonjour,

Si une agression a lieu dans la ville de la victime mais que son agresseur habite à plus de 800 km, comment cela se passe-t-il ?

La victime dépose plainte dans le commissariat proche de chez elle, puis l'agresseur est entendu dans le commissariat proche de lui mais finalement, quel commissariat dirige l'enquête ? Quel procureur ?

Si une confrontation est nécessaire, où a-t-elle lieu ? Dans la ville de la victime où a eu lieu l'agression ou dans la ville de l'accusé ?

Merci par avance pour vos réponses